

LE CANNABIS RUINE MON COUPLE.

Par Profil supprimé Postée le 11/11/2013 21:51

Bonjour a tous.

Voilà cela fait 3 ans que je suis avec mon copain, au début il était juste consommateur de cannabis, mais il est vite rentré dans le cercle vicieux des dealer. Il a eu plusieurs jugement et en Novembre 2012, il c'est fait arrêté devant mon lycée ou a l'époque j'étais Etudiante et les STUP le suivez depuis un moment et on était ensuite perquisitionné chez lui et la surprise était de taille. Après cela il ma fait les promesses de ne plus recommencé.. Et pourtant... Aujourd'hui a cause de sa, je suis passé inextrémisme a coté d'une séquestration.. Et malgré sa il continue de faire des affaires avec ces gens là. Ont a plus de vie de couple, les appels et les déplacement sont sent cesse. Et quand on aborde le sujet pour lui c'est mieux de se faire de l'argent "sale" que bosser comme un vrai homme, qu'il est jeune il profitera jusqu'à c'est 23 ans (ont a 20 ans tout les deux)il ma posé un ultimatum pour le mois de Janvier, il doit partir avec un pote a lui 1 ans dans un appart pour faire poussé et c'est soit j'accepte soit on met un terme a notre histoire car tant qu'il a pas de travail il continuera et je vois bien qu'il est pas motivé a travaillé car rester le cul sur son canapé et avoir de l'argent et mieux que de ce levé le matin et travaillé corps et âme pour avoir sa paye a la fin du mois. Comment faire pour lui faire comprendre qu'il doit arrêté ? on avais tant de projet au début et un grand projet qui sais réalisé car je suis enceinte de 3 mois, et j'ai vraiment pas envie de dire a mon fils ou ma fille "ton père voyez tout en gros, il préférer rien branler et gagné de l'argent "sale" plutôt de travailler comme un homme". Je sais plus quoi faire.. Comment le faire arrêté ?

Mise en ligne le 12/11/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude et approuvons votre recherche d'aide pour ne pas rester enlisé dans votre situation. Soutenir une personne qui souhaite cesser un comportement à risque ou une consommation dont elle est dépendante peut s'avérer difficile. Mais convaincre une personne d'arrêter si elle ne le souhaite pas est quasiment impossible. Or votre ami semble être déterminé à continuer ses activités. Vous souhaitez l'aider et le convaincre d'arrêter et nous comprenons cet élan, cependant, en réalité vous n'aurez malheureusement pas d'emprise sur ses décisions. La seule chose que vous puissiez faire est de lui communiquer vos inquiétudes concernant votre couple et votre enfant et lui dire qu'il existe des soutiens anonymes et gratuits auprès de psychologues ou d'assistantes sociales s'il souhaite arrêter. Dans ce cas, il peut trouver les adresses sur notre site dans la rubrique s'orienter, en nous appelant ou en nous écrivant. Les questions de la dépendance et des comportements déviants sont complexes et la décision de changer dépend principalement de la personne concernée. Cette décision ne vous revient pas, vous ne devez pas vous sentir responsable de ses choix de vie ou espérer le changer s'il ne le souhaite pas.

Il est important à présent de préparer l'arrivée de votre bébé et de réfléchir à vous protéger un maximum.

La situation que votre ami impose vous expose à plusieurs titres. D'abord parce qu'il est sous l'emprise de produits psycho-actifs et peut adopter un comportement inapproprié avec vous et votre enfant. Ensuite parce qu'il est dans un trafic illégal qui implique des prises de risques dans la gestion de son quotidien et de ses relations (stress, cavale, culture du produits, trafic, règlement de compte...). Et enfin parce qu'aux yeux de la justice, vous pourriez être considérée comme complice et/ou auteur de recèle et être condamnée à verser une amende si ce n'est plus.

Quelque soit votre décision (que vous restiez avec votre conjoint ou que vous vous en sépariez), avoir un enfant est un évènement qui nécessite que vous soyez en sécurité et bien entourée. La situation que vous vivez est lourde et ne vous permet pas de trouver la sérénité nécessaire. Il vous faudra peut-être trouver un soutien extérieur : un soutien psychologique et aussi une aide concernant vos conditions de vie. Vous pouvez pour cela vous adresser à un(e) psychologue et/ou à une assistante sociale. De telles consultations sont gratuites et anonymes et proposées dans certaines structures telles que les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), les Maisons des Adolescents (ces structures s'adressent à un public jusqu'à 25 ans), les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou les permanences proposées par les PMI (Protection Maternelle Infantile).

Nous vous indiquons des adresses de structures qui pourraient vous convenir ci-dessous. Vous pourrez également trouver les coordonnées de PMI en cliquant sur ce lien.

Bien entendu, nos écoutants peuvent également vous proposer un soutien ponctuel, des conseils et informations. Vous pouvez nous joindre au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe ou une cabine téléphonique, 7j/7 de 8h à 2h du matin).

Nous vous souhaitons de trouver le courage nécessaire pour vos démarches et décisions futures.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA DU CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHELLE

bd Joffre
Centre Hospitalier La Rochelle
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05 16 49 49 49

Site web : ch-larochelle.fr/ch-la-rochelle/sante-publique/addictions

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi sur rendez-vous, possibilité de rendez-vous en dehors des horaires du secrétariat.

Centre : Consultations possibles avec un infirmier, un médecin, un psychologue. 53 rue de l'hôpital à Saint-Martin de Ré-17410, sur rendez-vous.

COVID -19 : information de décembre 2022 : Accueil dans le respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

MAISON DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES DE CHARENTE-MARITIME

5 Ter, Avenue Kennedy
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05 46 50 01 49

Site web : www.maisondesadolescents17.fr

Secrétariat : Lundi 12h-18h, du Mardi au Jeudi: 10h-18h. Vendredi: 9h-17h.

Accueil du public : Aux mêmes horaires que le secrétariat

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation addictions jeunes 1 mercredi après midi 2 fois par mois à la Maison des Adolescents à La Rochelle et aussi à Saintes

Voir la fiche détaillée